ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 43243

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux fait part a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation des vives inquietudes exprimees par les quelque 8 000 producteurs de tabac francais concernant le bas niveau du prix des tabacs bruns propose par la SEITA pour acquerir la production 1996. Bien que le chiffrage du prix ne soit pas connu avec exactitude, la SEITA a d'ores et deja indique sa preoccupation de s'approvisionner en matiere premiere a un cout modere, afin de satisfaire les exigences de ses actionnaires. Il lui rappelle que le Parlement avait mis en garde le Gouvernement sur la probabilite qu'une telle situation survienne, lors de la discussion de la loi portant privatisation de la SEITA. S'il ne perd pas de vue qu'une societe privatisee a des imperatifs de rentabilite plus accentues, mais legitimes, qu'un etablissement controle par l'Etat, il est toutefois soucieux du devenir de la filiere tabacole francaise, qui a fait preuve, ces dernieres annees, d'adaptation a des conditions changeantes du marche, parfois sous l'impulsion des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il entend prendre des mesures tendant a faire en sorte que les agriculteurs producteurs de tabac ne soient pas penalises trop severement par une politique d'approvisionnement de la SEITA qui s'effectuerait a un niveau de prix inferieur a celui permettant la perennite de la filiere tabacole dans notre pays.

Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprime leurs inquietudes a l'occasion de la negociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de recolte 1996. Cette negociation qui s'est engagee il y a quelques semaines, concerne les organisations representatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, societe privee cotee en bourse. Des contacts ont ete pris et continueront d'etre pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions economiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production specialisee et dont la consommation est partout en regression. La SEITA s'est engagee a acheter la totalite des quantites qui lui seront offertes au titre des contrats passes avec les producteurs, et la recolte 1996 s'annonce particulierement bonne. Il convient egalement de preciser que, comme lors des campagnes precedentes, l'Office des fruits et legumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filiere tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent a l'amelioration constante de la qualite de la production francaise et de la rentabilite des producteurs.

Données clés

Auteur : M. Geveaux Jean-Marie
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43243
Rubrique : Tabac
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5007
Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6148